

Image not found or type unknown



Changement du titre de séjour

Par **redabargach**, le **20/05/2019** à **16:51**

Bonjour,

Je suis un étudiant en Moselle, actuellement en stage au Luxembourg, je compte signer mon contrat de travail à la fin de mon stage (stage de fin d'étude).

Mon titre de séjour expirera le 16 Aout 2019 et je ne sais pas pour quel type de séjour je dois opter (salarié ou visiteur). La prefecture m'a dit qu'il faudrait que j'opte pour le statut visiteur, ce qui m'implique de ne pas avoir une activité professionnelle sur le territoire français, mais vis à vis d'un pays membre de l'UE est ce que ça ne vas pas me créer des obstacles?

Merci d'avance pour vos réponses